

Le logement quitté était inadéquat en raison des motifs suivants :

(Faire une croix dans LA ou LES cases correspondant à votre situation) :

le logement était inadapté.

- Le demandeur ou un des membres de son ménage est reconnu handicapé à 66 % au moins (1)
- Le demandeur ou un des membres de son ménage est âgé de 60 ans ou plus

le logement a fait l'objet :

- d'un arrêté d'inhabitabilité à titre définitif ou temporaire (2)
- d'un arrêté de surpeuplement à titre définitif ou temporaire (2)
- d'un arrêté d'expropriation (2)
- d'une autorisation de démolir (2)
- d'un rapport de l'Inspection régionale du Logement (3)
- d'un rapport réalisé par les agents des communes ou des CPAS (4)

le logement était surpeuplé

le logement était insalubre

(1) joindre une copie de l'attestation de reconnaissance du handicap

(2) joindre une copie de l'arrêté

(3) joindre une copie du rapport de l'Inspection Régionale du Logement.

(4) joindre une copie du rapport de l'agent de la Commune ou du CPAS

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Attention : Toutes les personnes majeures qui vont habiter le logement doivent être inscrites ci-dessous et signer la déclaration

Le(s) soussigné(s)

❶ Nom et prénom

du demandeur :

❷ Noms et prénoms de tous les cohabitants (agés de 18 ans et plus):

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

déclare(nt) sur l'honneur ne pas posséder en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, un bien immeuble affecté au logement ou à usage professionnel (art.8 de l'Arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale du 22/12/2004).

Attention : Il est impératif que toutes les personnes majeures qui vont habiter le logement signent ci-dessous

Date et signature du demandeur

Signature des cohabitants

CONDITIONS DE REVENUS (POUR LE DEMANDEUR, SON CONJOINT OU TOUTE PERSONNE COHABITANTE)

Les revenus cumulés du demandeur, de son conjoint ainsi que tout membre cohabitant du ménage – c'est à dire autres que les enfants à charge – ne peuvent pas dépasser le plafond autorisé de revenus (voir annexe).

Toutes les personnes concernées doivent joindre au présent formulaire une copie des **Avertissements-extrait de rôle** relatifs aux revenus de **l'avant-dernière année précédant l'année** de la demande d'ADIL (donc, si elle est introduite en **2013**, il s'agit des **revenus** globalement imposables de **2011** - exercice d'imposition **2012**).

Si vous **n'êtes pas** en mesure de fournir l'Avertissement-extrait de rôle (par exemple si le Service des Impôts ne l'a pas encore envoyé),

- Veuillez fournir une des preuves de revenus suivantes (*) :

- un formulaire 281.10 remis par l'employeur ou une fiche de paie mensuelle **dans le cas où le membre du ménage concerné exerce une activité professionnelle salariée**
- un formulaire 281.11 ou 281.12 remis par l'organisme de paiement ou un historique annuel des périodes de paiement précisant le statut familial **dans le cas où le membre du ménage concerné est indemnisé par l'assurance maladie invalidité ou le chômage**
- une attestation des revenus annuels ou une attestation de revenu mensuel **dans le cas où le membre du ménage concerné est assisté par un Centre Public d'aide sociale (CPAS)**
- une attestation des revenus annuels ou attestation du revenu mensuel. **dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'allocations en provenance de la Prévoyance sociale**
- Le formulaire 281.11 ou du brevet de pension accompagné d'une déclaration sur l'honneur **dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'une pension de retraite ou de survie**

L'Administration prend en compte les **revenus actuels**, uniquement dans les **cas suivants** :

- si, au moment de votre demande, vos revenus ont diminué par rapport à l'année fiscale prise en compte;
- si vous étiez réfugié ou en attente de régularisation, pendant l'année de revenus concernée;
- si, pour l'année prise en compte, vous ne dépendiez pas du système fiscal de l'Etat belge mais d'un système des contributions de l'étranger.

(*) Dans le cas où le document remis se rapporte à un trimestre, un mois, une quinzaine, une semaine ou un jour, il sera accompagné d'une déclaration sur l'honneur de la personne concernée attestant qu'il s'agit bien d'un document représentatif des revenus mensuels moyens du demandeur.

Le demandeur et son conjoint ou la personne avec laquelle il vit maritalement souscrivent les engagements suivants :

1. Consentir à la **visite** des logements par les délégués de l'Administration;
2. **Ne pas donner** le logement en **sous-location** en tout ou en partie;
3. Hormis les enfants nés ou adoptés par eux après la demande ou les personnes visées à l'article 10,4° de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers **ne permettre l'occupation du logement par des cohabitants supplémentaires qu'en respectant les normes d'occupation;**
4. **Fournir à l'Administration** à l'expiration de chaque période d'octroi, les **documents nécessaires** à la vérification de toutes les conditions d'octroi ;
5. **Avertir** l'Administration de tout nouveau **déménagement** au plus tard **dans les trois mois** qui suivent celui-ci **sous risque d'entraîner la suspension du paiement ;**
6. Pour les locataires des **logements sociaux**, informer l'administration de toute **augmentation** ou **diminution** de loyer au plus tard **dans les 3 mois** de la notification de celle-ci par la Société immobilière des services publics **sous risque d'entraîner le remboursement** des paiements indûment perçus **et la suppression** du droit à l'allocation.

Le demandeur et son conjoint ou la personne avec laquelle il vit maritalement doivent signer ci-dessous :

Date et signature du demandeur
Précédé de la mention "lu et approuvé"

Date et signature du conjoint ou du cohabitant légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"

**A COMPLETER SI LE DEMANDEUR CHOISIT DE NE BENEFICIER QUE DE
L'ALLOCATION DE DEMENAGEMENT ET INSTALLATION**

Le soussigné choisit de bénéficier **uniquement de l'Allocation de Déménagement** et il **déclare sur l'honneur que le logement quitté était inadéquat.** (*) (art 11, 5°, Arrêté du 22.12.2004)

Le demandeur, Mr ou Mme :

Date et signature:

Remarque : cette déclaration s'adresse spécialement aux demandeurs dont le nouveau loyer est inférieur à celui de l'ancien loyer (charges non comprises. Voir précisions dans la notice explicative).

(*) LE DEMANDEUR QUI DÉSIRE BÉNÉFICIER DES DEUX ALLOCATIONS – DE LOYER ET DE DÉMÉNAGEMENT – NE DOIT PAS REMPLIR CETTE DÉCLARATION.

DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Preuve des revenus pour le demandeur et toute personne cohabitante présente sur la composition du ménage

Si votre demande est introduite en **2013**, il faut prendre en compte les **revenus** globalement imposables de l'année **2011/exercice d'imposition 2012**. Voir CADRE V.

Une « **Composition de ménage** » (délivrée par la Commune au maximum un mois avant la date d'introduction de la demande)

Un Certificat de résidence avec l'historique des adresses (ce document, uniquement si le demandeur a déménagé et a déjà effectué son changement d'adresse)

Une attestation nominative de l'organisme de paiement des **allocations familiales** pour l'ensemble des enfants à charge.

Une **copie de l'ancien bail** (contrat de location) **concernant le logement inadéquat (quitté)**

Une **copie du nouveau bail** (contrat de location) **concernant le logement adéquat (nouveau)**

Des **preuves probantes de paiement du loyer** (pour les 3 derniers mois en ce qui concerne le logement quitté)

Si le demandeur ou l'un des membres du ménage est une personne handicapée, une attestation de handicap de 66% ou plus.

Une **copie recto / verso de la carte de banque** du demandeur